



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020



Sommaire

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS	4
2.1	ABIVAX EN QUELQUES MOTS	4
2.2	DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE D'ABIVAX PENDANT LE 1ER SEMESTRE 2020	6
2.3	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES	9
2.4	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	17
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020	18
3.1	COMPTE DE RESULTAT	18
3.2	BILAN	19
3.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	20
3.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	21
3.5	ANNEXE DES COMPTES	22
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	51

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

Président :	Dr. Philippe Pouletty
-------------	-----------------------

Administrateurs :	Carol L. Brosgart Corinna zur Bonsen-Thomas Jean-Jacques Bertrand Joy Amundson Sofinnova Partners représenté par Kinam Hong Santé Holding SRL représentée par le Dr. Antonino Ligresti Truffle Capital représentée par Christian Pierret
-------------------	--

Direction

Directeur Général	Pr. Hartmut Ehrlich
V.P. Directeur Administratif & Financier et Secrétaire du CA	Didier Blondel
V.P. Directeur Commercial et du Business Development	Pierre Courteille
V.P. Développement des Procédés et Fabrication	Jérôme Denis
V.P. Opérations Cliniques	Paul Gineste
V.P. Affaires Réglementaires, Qualité et Pharmacovigilance	Alexandra Pearce
Directrice de la Communication	Regina Jehle
V.P. R&D	Didier Scherrer
V.P. Directeur Médical	Dr. Jean-Marc Steens
V.P. Recherche	Jamal Tazi

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS

2.1 Abivax en quelques mots

Abivax est une société innovante de biotechnologie qui mobilise la « machinerie » immunitaire naturelle de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires, d'infections virales ou encore de cancer. Entreprise de biotechnologie en phase clinique, Abivax utilise ses trois plateformes pour découvrir et optimiser des candidats médicaments, dont deux sont couramment testés dans des différents essais cliniques pour traiter les maladies inflammatoires de l'intestin, la polyarthrite rhumatoïde, la COVID-19, le VIH et le cancer du foie. Les produits anti-inflammatoires, antiviraux et les immunothérapies développées par Abivax sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »** basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France). Cette plateforme a généré outre l'ABX464, une chimiothèque de plus de 2 000 petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. ABX464 est la molécule phare issue de cette plateforme. Ciblante le virus du VIH, cette molécule a montré une action sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-inflammatoire qui a mené l'entreprise à évaluer son potentiel davantage dans les maladies inflammatoires et COVID-19. Cette plateforme a également généré différentes molécules ciblant des virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue ou la grippe Influenza avec des premières molécules actives identifiées.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme, ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non-répondantes au traitement par '*checkpoint inhibitors*' (inhibiteur de point de contrôle) en tumeurs répondantes. N'ayant pas vocation à être présente en immuno-oncologie, Abivax souhaite signer un accord de licence pour ce candidat-médicament à fort potentiel une fois l'étude de preuve-de-concept en cours terminée.
3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** basée sur la génération d'anticorps neutralisants dont le candidat médicament phare, ABX544, visait à traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. En raison de l'approbation du vaccin ERVEBO® (Ebola Zaire Vaccine, Live) et de la difficulté d'accès aux financements publics, Abivax a décidé de mettre fin au développement de cette molécule, mais la plateforme reste à la disposition de l'entreprise et peut être réactivée à tout moment.

Abivax mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte 27 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'Abivax bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose d'un comité scientifique de renommée internationale et d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

Abivax concentre actuellement ses efforts sur les points suivants :

- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464**, avec une priorité stratégique donnée en premier lieu au traitement des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI), de la polyarthrite rhumatoïde, de la COVID-19, et en second lieu à la recherche d'une guérison fonctionnelle du VIH
- **Poursuite d'autres indications thérapeutiques d'ABX464** selon la pertinence des données scientifiques et **recherche de molécules dérivées potentielles d'ABX464**

- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX196** dans le traitement du cancer hépatocellulaire, en association avec le *checkpoint inhibitor* nivolumab
- **Poursuite de la recherche** de molécules cibles pour le traitement du virus respiratoire syncytial (VRS)
- **Enfin, recherche de nouvelles molécules** visant à traiter les infections virales majeures (plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »)

La Société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis. Depuis le 26 juin 2015, la Société est cotée sur Euronext Paris. Abivax est actuellement cotée sur le compartiment C d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française

2.2 Description des faits marquants et de l'activité d'Abivax pendant le 1er semestre 2020

Plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »

ABX464

Rectocolite hémorragique

Phase 2a

Abivax organise un Symposium lors du 15ème Congrès de l'Organisation Européenne de la Maladie de Crohn et de la Rectocolite Hémorragique (ECCO) à Vienne – février 2020

Le 13 février 2020, Abivax a présenté le nouveau mécanisme d'action d'ABX464 ainsi que les données cliniques de l'étude d'induction de phase 2a et de son étude de maintenance. Le congrès d'ECCO est le congrès mondial le plus important dans le domaine des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI).

Phase 2b

Abivax obtient la validation des Autorités Règlementaires Américaines (FDA) autorisant le lancement d'essais cliniques avec ABX464 dans le traitement de la Rectocolite Hémorragique Modérée à Sévère - janvier 2020

Abivax a annoncé le 20 janvier 2020 l'approbation par la Food and Drug Administration (FDA) d'une demande d'IND (« Investigational New Drug ») pour son candidat médicament phare ABX464, permettant l'initiation d'essais cliniques aux États-Unis pour traiter les patients atteints de rectocolite hémorragique (RCH) modérée à sévère.

COVID-19

Phase 2b/3

Abivax obtient l'autorisation de l'ANSM et du comité d'éthique pour tester son médicament en développement ABX464 chez 1 034 patients COVID-19 dans un essai clinique randomisé de phase 2b/3 - mai 2020

La Société a obtenu l'autorisation des autorités réglementaires françaises (ANSM) et du Comité d'Éthique français (CPP) pour initier une étude clinique de Phase 2b/3 avec ABX464 pour prévenir l'inflammation sévère qui mène au syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA) chez 1 034 patients âgés ou à risque élevé atteints de la COVID-19 (étude « miR-AGE »). Cet essai réalisé sur 50 hôpitaux français et européens sera conduit de manière randomisée, en double aveugle et contrôlé contre placebo. Une analyse intermédiaire sera conduite après le traitement de 300 patients et, en fonction de l'évolution de la pandémie, Abivax envisage d'achever le recrutement au cours du quatrième trimestre 2020.

ABX464 inhibe la réplication du virus SARS-CoV-2 (COVID-19) dans un modèle d'épithélium respiratoire humain reconstitué. Abivax est le seul candidat médicament avec un triple effet potentiel pour le traitement de la COVID-19 : Anti-viral, anti-inflammatoire et respiration tissulaire - mai 2020

ABX464, tel qu'évalué par RTqPCR, inhibe la réplication virale in vitro du SARS-CoV-2 (COVID-19). Les patients atteints de la COVID-19 meurent d'une insuffisance respiratoire aiguë due à une réplication virale induisant une hyper-inflammation pulmonaire. ABX464 est ainsi *le seul médicament avec un tel triple effet prometteur*, inhibant la réplication du SARS-CoV-2, montré in vitro, réduisant l'inflammation et contribuant à la réparation tissulaire, comme démontré chez les patients souffrant de rectocolite hémorragique. ABX464 répond aux priorités stratégiques du U.S. NIH/NIAID pour les nouveaux traitements adressant la COVID-19 : anti-viral, anti-inflammatoire, réparation tissulaire, et simple administration orale une fois par jour.

Abivax traite un premier patient dans l'essai de phase 2b/3 d'ABX464 dans la COVID-19 – juillet 2020

Plateforme « Stimulation Immunitaire »

ABX196 **Phase 1/2**

Abivax inclut un Premier Patient dans son essai clinique de Phase 1/2 aux États-Unis avec ABX196 dans le traitement du carcinome hépatocellulaire - février 2020

Un premier patient a été traité avec ABX196, un agoniste des cellules iNKT (lymphocytes T natural Killer invariants), administré en association avec le nivolumab. L'essai clinique de phase 1/2 évaluera la tolérance ainsi que l'efficacité préliminaire de cette association de traitement. L'étude est menée en collaboration avec le Scripps MD Anderson Cancer Center à San Diego, Californie et le MD Anderson Cancer Center à Houston, Texas.

Financement

Abivax a obtenu le préfinancement de son CIR 2019 - février 2020

Afin d'optimiser sa gestion de trésorerie, Abivax a réalisé le préfinancement de son CIR 2019 avec les entreprises de gestion Acofi gestion et l'arrangeur Neftys conseil.

Contrat de liquidité – avril 2020

La société a décidé de réduire de 500 K€ l'enveloppe allouée au titre du contrat de liquidité avec TSAF en avril 2020 en optimisant ainsi le montant nécessaire à un pilotage efficace de cette activité.

Financement non-dilutif de Bpifrance pour le programme ABX464-COVID-19 d'Abivax pour 36 M€ - mai 2020

La Bpifrance finance ce projet ABX464-COVID-19 avec un financement non-dilutif de 36 M€ (20,1 M€ de subvention et 15,9 M€ d'avance remboursable en cas de succès du projet) destiné à financer l'essai de Phase 2b/3 d'ABX464 sur des patients atteints de la COVID-19 ainsi qu'à l'augmentation de la production et aux coûts supplémentaires liés au programme clinique et au développement d'ABX464. Ce financement est explicité en note 10 – Avances Conditionnées et Subventions.

Abivax obtient un financement non-dilutif de la société générale de 5 M€ sous forme de PGE – mai 2020

Le prêt de 5 M€ est structuré sous forme de PGE (Prêt Garanti par l'Etat) avec une maturité initiale de 12 mois au taux de 0,25% et une option d'extension de 5 ans. Ce prêt apporte un financement supplémentaire non dilutif au financement non-dilutif de 36 M€ accordé par Bpifrance.

Impact COVID-19 - 2020

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Abivax est toutefois conscient des risques relatifs à l'épidémie mondiale du coronavirus COVID-19 qui pourraient avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise. La mesure dans laquelle le coronavirus COVID-19 est susceptible d'avoir un effet sur l'activité et les essais cliniques de la Société dépendra des développements futurs, qui peuvent difficilement être prédits avec certitude. De plus, l'ampleur à court et moyen terme de l'impact négatif de cette épidémie sur les marchés financiers, sur le cours de l'action de la Société et sur sa capacité à se financer est inconnue à ce jour. Compte tenu de ce qui précède, il est actuellement difficile pour la Société de donner une évaluation complète et réaliste des risques liés à l'épidémie mondiale du coronavirus COVID-19. Compte tenu de la nature de l'activité de l'entreprise évoluant dans le secteur de la santé dont l'importance est confirmée par la pandémie actuelle, Abivax estime que la continuité de l'entreprise n'est pas remise en cause par la COVID-19.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Abivax présente des résultats cliniques à long terme sur l'efficacité et la tolérance d'ABX464 après deux ans de maintenance de phase 2a dans la rectocolite hémorragique - septembre 2020

Les résultats de l'étude de maintenance de Phase 2a en ouvert après deux ans de traitement confirment la bonne tolérance et l'efficacité durable de 50 mg d'ABX464 administré quotidiennement par voie orale. Après deux ans de traitement, 69% des patients ont atteint le stade de rémission clinique et 94 bénéficient d'une réponse clinique. En parallèle, l'inclusion des patients dans l'étude de la phase 2b dans la rectocolite hémorragique se poursuit comme prévu avec 69% (159/232) des patients randomisés à ce jour. Le recrutement devrait s'achever à la fin de 2020 et les résultats sont attendus pour le deuxième trimestre 2021.

2.3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers d'Abivax au 30 juin 2020 reflètent essentiellement :

- **Un résultat semestriel à -15,4 M€ (-1,2 M€ contre -14,2 M€ au 30 juin 2019). Celui-ci reflète principalement la continuité des investissements dans le développement d'ABX464 dans les indications inflammatoires (-2,1 M€) et le lancement de l'étude sur la COVID-19 (-0,8 M€) ainsi que la poursuite de l'étude clinique d'ABX196 dans le carcinome hépatocellulaire (+0,6 M€) et le programme de recherche RNP-VIR (+1,2) avec des investissements plus légers sur la période.**
 - Les dépenses de R&D se sont élevées à 13,5 M€, principalement en raison des coûts de développement d'ABX464 (représentant 92% des investissements R&D sur le premier semestre 2020).
 - Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 2,8 M€ au premier semestre 2020 (17 % des charges d'exploitation) contre 2,3 M€ (13 %) au premier semestre 2019.
 - Compte tenu de la réception des subventions et avances remboursables Bpifrance (7,9 M€), qui viennent diminuer la base des dépenses fiscalement éligibles, il n'a pas été constaté de CIR au titre du premier semestre 2020.
- **Des ressources financières qui assurent le financement des principaux projets jusqu'au deuxième trimestre 2021**
 - La trésorerie à fin juin 2020 était de 12,1 M€ contre 11,6 M€ à fin 2018.
 - La consommation de trésorerie de la Société s'est établie à 2,5 M€ par mois pendant le premier semestre 2020
 - En juin 2020, la société a reçu la première tranche du financement BPI COVID-19 (7,9 M€) et a bénéficié du PGE Société Générale (5,0 M€). La Société a également bénéficié du préfinancement du CIR 2019 sur le premier semestre 2020, lui permettant de recevoir un premier montant de 3,8 M€ en février 2020.
 - Compte tenu du niveau de trésorerie disponible au 30 juin 2020, du financement de 36 M€ obtenu dans le cadre du programme COVID-19 auprès de Bpifrance, et de la ligne de financement en fonds propres en cours avec Kepler Cheuvreux, la Société devrait pouvoir couvrir les dépenses relatives aux projets de recherche et les engagements financiers de la société jusqu'au début de l'année 2021.
 - La recherche et la finalisation future d'un financement public et/ou privé et/ou d'un partenariat lui permettrait de faire face à ses échéances jusqu'au deuxième trimestre 2021 a minima, sur la base de l'évaluation actuelle de ses besoins prévisionnels de R&D.

CHIFFRES CLES

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises des 1^{er} semestre 2020 et 2019 et certains éléments au 31 décembre 2019.

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2020	1 ^{er} Semestre 2019	Variation
Total produit d'exploitation	1 633	40	1 592
Total charges d'exploitation	-16 258	-17 268	1 010
<i>dont frais de Recherche et développement</i>	<i>-13 468</i>	<i>-14 981</i>	<i>1 513</i>
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	<i>-2 790</i>	<i>-2 288</i>	<i>-502</i>
Résultat d'exploitation	-14 625	-17 228	2 602
Résultat financier	-963	-655	-308
Résultat courant	-15 588	-17 883	2 295
Résultat exceptionnel	166	-47	213
Impôt sur les bénéfices	0	-3 759	3 759
Résultat de l'exercice	-15 422	-14 172	-1 250

ACTIF - en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2019	Variation
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	32 095	32 090	5
Immobilisations corporelles	104	134	-30
Immobilisations financières	925	1 259	-334
Total Actif Immobilisé	33 123	33 483	-360
Actif circulant			
Créances	4 281	8 131	-3 850
Valeurs mobilières de placement	6	6	0
Disponibilités	12 050	9 765	2 285
Charges constatées d'avance	351	342	9
Total Actif Circulant	16 687	18 244	-1 557
Total Actif	49 811	51 728	-1 917
PASSIF			
Capitaux propres	-3 592	11 775	-15 367
Avances conditionnées	13 196	6 816	6 380
Provisions pour risques et charges		0	0
Total Fonds Propres	9 604	18 591	-8 987
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	4 000	4 000	
Emprunts obligataires non convertibles	15 480	16 743	-1 263
Emprunts PGE	5 000		5 000
Fournisseurs et comptes rattachés	13 508	10 545	2 963
Dettes fiscales et sociales	2 188	1 843	345
Autres dettes	30		30
Total Dettes	40 207	33 132	7 075
Ecart de conversion passif		5	-5
Total Passif	49 811	51 729	-1 918

EXPOSE SUR LES RESULTATS AU 30/06/2020

Produits d'exploitation :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2020	1 ^{er} Semestre 2019	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Subventions d'exploitation	1 587	-21	1 608
Autres produits	46	61	-15
Total produits d'exploitation	1 633	40	1 593

Compte tenu du stade amont de ses projets, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions qui figurent au compte de résultat dépendent de l'avancement des projets. Abivax bénéficie de subventions de Bpifrance sur les projets COVID-19, CARENA et RNP-VIR. Au cours du premier semestre 2020, Abivax a reçu 1 587 K€ de subventions correspondant à l'étape clé initial du projet COVID-19. Au cours du premier semestre 2019, le montant correspondant à la réalisation de l'étape clé 2 du projet RNP-VIR, comptabilisé en 2018, a été ajusté amenant à une rectification de -21 K€. Le montant reçu par Abivax de Bpifrance au titre de l'étape clé 2 du projet RNP-VIR est ainsi de 290 K€ versus 311 K€ initialement comptabilisé.

Autres produits

Au cours du 1^{er} semestre 2020, les produits d'exploitation se sont élevés à 46 K€ contre 61 K€ en 2019. Ceux-ci correspondent à des transferts de charges d'exploitation divers.

Charges opérationnelles nettes par nature :

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2020	1 ^{er} Semestre 2019	Variation
Achats de matières premières	1	16	-15
Etudes externes	10 063	11 927	-1 864
Sous-Traitance générale	288	170	118
Fournitures	55	42	13
Loyers, maintenance et charges d'entretien	249	237	11
Frais divers	191	208	-17
Documentation, Veille technologique et séminaires	31	21	9
Brevets	482	487	-5
Honoraires	1 695	1 338	357
Missions et déplacements	106	177	-71
Autres achats et charges externes	13 158	14 607	-1 449
Impôts, taxes et versements assimilés	55	67	-12
Salaires et traitements	2 165	1 776	389
Charges sociales	800	728	72
Dotations aux amortissements	33	45	-12
Autres charges	45	29	16
Total charges d'exploitation	16 258	17 268	-1 010

Au 30 juin 2020, les charges d'exploitation se sont établies à 16 258 K€. Les charges d'exploitation sont à 81% composées des « autres achats et charges externes », dont plus de 76% concerne les études externes et sous-traitances scientifiques (études cliniques, études de recherche laboratoire, toxicologie, développement de procédé industriel)

Au 1^{er} semestre 2020, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance sont principalement liés aux évènements suivants :

- COVID-19: Lancement d'une étude clinique de Phase 2b/3 avec ABX464 pour prévenir l'inflammation sévère qui mène au syndrome de détresse respiratoire aigüe (SDRA) pour certaines personnes atteintes de la COVID-19. Cette étude sera menée chez 1 034 patients âgés ou à risque élevé atteints de la COVID-19 (étude « miR-AGE ») avec une durée d'administration calibrée à vingt-huit jours. Cet essai est conduit de manière randomisée en double aveugle et contrôlé contre placebo. Premier patient inclus en juillet 2020. Une analyse intermédiaire sera conduite après le traitement de 300 patients et, en fonction de l'évolution de la pandémie, Abivax envisage d'achever le recrutement au cours du quatrième trimestre 2020.
- Rectocolite hémorragique: Étude d'extension de l'étude clinique de Phase 2a soit l'étude ABX464-102 allongée à trois années de traitement (étude débutée en janvier 2018 dont les résultats à deux ans ont été publiés en septembre 2020), poursuite de l'étude d'induction de phase 2b, ABX464-103 lancée fin 2018 (232 patients, 16 semaines, premier patient en août 2019) avec l'approbation par la FDA de l'IND en janvier 2020. Les résultats sont attendus au deuxième trimestre 2021. Cette étude d'induction est complétée par une étude de maintenance, ABX464-104 lancé en juillet 2019 avec un premier patient inclus en janvier 2020.
- Polyarthrite rhumatoïde: Poursuite de l'étude d'induction de phase 2a lancé en 2019 (12 semaines, 60 patients) avec un premier patient inclus en août 2019. Premiers résultats prévus au deuxième trimestre 2021. Cette étude est complétée par une étude de maintenance de minimum une année avec un premier patient inclus en novembre 2019.

- Poursuite de l'essai clinique de phase 1/2 sur le traitement de l'hépatocarcinome avec comme candidat médicament, ABX196 avec un premier patient inclus en février 2020.
- Développement de la plateforme antivirale d'Abivax sur le traitement du Virus Respiratoire Syncytial, de la Grippe, de la Dengue.

Au 1^{er} semestre 2019, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance étaient principalement liés aux évènements suivants :

- Rectocolite hémorragique : Étude d'extension de l'étude clinique de Phase 2a soit l'étude ABX464-102 allongée à deux années de traitement (étude débutée en janvier 2018 et dont les résultats à 6 mois et 9 mois ont été publiés au premier semestre 2019), lancement de l'étude d'induction de phase 2b (16 semaines, 232 patients) au deuxième trimestre 2019 avec un premier patient inclus en août 2019.
- Polyarthrite rhumatoïde : Lancement de l'étude d'induction au deuxième trimestre 2019 (12 semaines, 60 patients) avec un premier patient inclus en août 2019.
- VIH : Finalisation de l'étude ABX464-005
- Approfondissement de la compréhension du mécanisme d'action de l'ABX464
- Préparation de l'essai clinique de phase 1/2 sur le traitement de l'hépatocarcinome avec comme candidat médicament, ABX196, lancement prévu en été 2019.
- Développement de la plateforme antivirale d'Abivax sur le traitement du Virus Respiratoire Syncytial, de la Grippe, de la Dengue avec le franchissement de l'étape clé 2 du projet RNP-VIR (identification de 5 hits pour 2 indications (RSV, Dengue) et identification des RNP spécifiques impliqués dans la réplication virale pour le RSV).

Résultat Financier :

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2020	1 ^{er} Semestre 2019	Variation
Produits financiers	0	5	-6
Charges financières	963	661	302
Résultat Financier	-963	-655	-307

Au premier semestre 2020, les charges financières comprennent principalement les intérêts relatifs à l'emprunt Kreos (-927 K€) et les intérêts courus à verser dans le cadre des projets CARENA et RNP-VIR (-36 K€). Il n'a pas été comptabilisé de produits financiers au premier semestre 2020.

Résultat Net :

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2020	1 ^{er} Semestre 2019	Variation
Résultat courant avant impôts	-15 588	-17 883	2 295
Résultat exceptionnel	166	-47	213
Impôts sur les bénéfices (CIR)	0	3 759	-3 759
Perte	-15 422	-14 172	-1 250

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2020 est de 166 K€, composé principalement des plus-values réalisées lors des ventes d'actions propres (167 K€).

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2019 était de -47 K€, composé de pertes exceptionnelles de -59 K€ correspondant aux moins-values réalisées lors des ventes d'actions propres (-13 K€) et d'une dépréciation sur actions propres dû à la valeur du cours au 30 juin 2019 (-46 K€), d'un ajustement de la provision liée au contrôle fiscal (-49 K€) ainsi que de +61 K€ lié à des plus-values réalisées lors de la vente

d'actions propres. En juillet 2019, Abivax a reçu la notification finale de la direction générale des finances publiques concernant le contrôle fiscal. Ceci a amené Abivax à ajuster de manière non significative le montant des rectifications attendues.

Impôts sur les bénéfices (CIR)

Compte tenu des avances remboursables et subventions reçus au titre du financement COVID-19 (7 934 K€), il n'a pas été enregistré de CIR au premier semestre 2020. Le CIR estimé au premier semestre 2019 était à 3 759 K€. Le montant du crédit d'impôt est calculé sur les dépenses éligibles du semestre, diminué des subventions et avances remboursables acquises.

Résultat Net

La perte d'exploitation est à -15 422 K€ (comparé à -14 172 K€ au 30 juin 2019) reflète la poursuite des activités sur l'ABX464 sur les différentes études.

EXPOSE SUR LE BILAN AU 30/06/2020

Immobilisations incorporelles

Au cours du 2nd semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€. Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation. Les mali techniques ont été maintenus en l'absence d'indice de perte de valeur sur la période.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la Société fin juin 2015, et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la Société et dans le cadre de l'emprunt obligataire souscrit auprès de Kreos en juillet 2018 et juin 2019.

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La société a demandé un remboursement en numéraire de 500 K€ en avril 2020.

La société détient, au 30 juin 2020 et via ce contrat de liquidité, 17 100 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 302 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 92 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Solde au 31 décembre 2018	23 970	8	180	426
Achats	30 729	9,46	291	-291
Ventes	27 299	9,72	265	265
Plus ou Moins-values réalisées			48	
Solde au 30 juin 2019	27 400	9	254	401
Achats	57 569	9,92	571	-571
Ventes	60 609	10,66	646	646
Plus ou Moins-values réalisées			122	
Solde au 31 décembre 2019	20 930	11	227	501
Achats	18 977	17,86	339	-339
Ventes	22 807	18,87	430	430
Plus ou Moins-values réalisées			166	
Solde au 30 juin 2020	17 100	18	302	92

*valeurs moyennes, pour 2020 par exemple 18€ = 302 K€/17 100 titres

Le cours de l'action au 30 juin 2020 est de 20,8 euros. La valeur boursière au 30 juin 2020 des titres auto-détenus s'établit donc à 356 K€

Créances :

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par Abivax et aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les autres créances sont principalement composées de :

en milliers d'Euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	64
Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	363
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 439
Créances clients-produits CIFRE	7
Prime de remboursement - Kreos	1 183
Frais émission emprunt - Kreos	208
Débiteurs divers	17
Charges constatées d'avance	351
Total	4 632

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2020	Disponibilité immédiate
Comptes à terme		
SICAV/OPCVM	6	6
Disponibilités	12 050	12 050
Total	12 056	12 056

Capital Social

L'exercice de 1 300 BCE-2016-1 en date du 7 janvier 2020 donnant lieu à la création de 1 300 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 13,00 euros pour le porter de 122 019,59 euros à 122 032,59 euros.

L'exercice de 164 BSA-2014-3 en date du 11 janvier 2020 donnant lieu à la création de 16 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 164,00 euros pour le porter de 122 032,59 euros à 122 196,59 euros.

L'exercice de 3 000 BCE-2016-1 en date du 16 janvier 2020 donnant lieu à la création de 3 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 30,00 euros pour le porter de 122 196,59 euros à 122 226,59 euros.

L'exercice de 10 BCE-2018-1 en date du 17 janvier 2020 donnant lieu à la création de 10 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,10 euros pour le porter de 122 226,59 euros à 122 226,69 euros.

L'exercice de 1 400 BCE-2016-1 en date du 22 janvier 2020 donnant lieu à la création de 1 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 14,00 euros pour le porter de 122 226,69 euros à 122 240,69 euros.

L'exercice de 1 600 BCE-2016-1 en date du 11 février 2020 donnant lieu à la création de 1 600 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 16,00 euros pour le porter de 122 240,69 euros à 122 256,69 euros.

Le Conseil d'Administration a constaté l'ensemble de ces augmentations de capital.

L'exercice de 26 BSA-2014-7 en date du 17 mars 2020 donnant lieu à la création de 2 600 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 26,00 euros pour le porter de 122 256,69 euros à 122 282,69 euros. Le Conseil d'Administration n'a pas encore constaté cette augmentation de capital.

La Note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

Avances conditionnées

La variation entre le 31 décembre 2019 et le 30 juin 2020 se résume ainsi :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2020	Intérêts courus sur la période	Avances reçues sur la période	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2020	Dont avances conditionnées	Dont intérêts courus
BPI CARENA	2 361	15			2377	2187	190
BPI EBOLA	373			3	370	370	
BPI RNP-VIR	4 081	21			4102	4032	70
BPI COVID-19			6348		6348	6348	
Total	6 815	36	6 348	3	13 197	12 937	260

Emprunts et dettes financières – Autres

Au 30/06/2020, les emprunts et dettes financières consistent en l'emprunt Kreos avec un emprunt en obligations convertibles (4 000 K€), un emprunt en obligations non convertibles (13 680 K€) et une prime de remboursement (1 800 K€).

2.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Euronext – compartiment B, en Juin 2015, Abivax avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise à jour dans le Document d'Enregistrement Universel 2020, publié le 25 mai 2020.

Ce document est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse www.Abivax.com.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document d'Enregistrement Universel susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant la découverte, le développement et la commercialisation de médicaments antiviraux novateurs et de produits d'immunothérapie pour le traitement de maladies infectieuses potentiellement mortelles.

L'avenir de la Société repose sur le succès du développement clinique et le cas échéant sur la cession ou concession à un tiers industriel des droits de développement et/ou de commercialisation de l'un de ses produits.

3 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020

3.1 Compte de résultat

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2020	1 ^{er} Semestre 2019	Variation
Produits d'exploitation	1 633	40	1 592
Production vendue			0
Subventions d'exploitation	1 587	-21	1 608
Autres produits	46	61	-16
Charges d'exploitation	16 258	17 268	-1 010
Achats de matières premières et approvisionnements	1	16	-15
Autres achats et charges externes	13 158	14 607	-1 449
Impôts et taxes	55	67	-12
Salaires et charges sociales	2 966	2 504	461
Amortissements et provisions	33	45	-12
Autres charges	45	29	16
Résultat d'exploitation	-14 625	-17 228	2 603
Produits financiers	0	5	-6
Charges financières	963	661	302
Résultat Financier	-963	-655	-307
Résultat Courant	-15 588	-17 883	2 295
Résultat exceptionnel	166	-47	213
Impôts sur les bénéfices (CIR)	0	3 759	-3 759
Résultat de l'exercice	-15 422	-14 172	-1 250

3.2 Bilan

en milliers d'euros	30/06/2020	31/12/2019	Variation
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, licences, logiciels	32 094	32 090	4
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	83	103	-20
Autres immobilisations corporelles	21	31	-10
Immobilisations financières			
Autres immobilisations financières	925	1 259	-334
Total Actif Immobilisé	33 123	33 483	-359
Actif circulant			
Créances	4 281	8 131	-3 850
Instruments de trésorerie			
Valeurs mobilières de placement	6	6	0
Disponibilités	12 050	9 765	2 285
Charges constatées d'avance	351	342	9
Total Actif Circulant	16 687	18 244	-1 557
Total Actif	49 811	51 728	-1 917
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	122	122	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 708	104 686	-92 978
Report à nouveau	0	-62 398	62 398
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-15 422	-30 634	15 212
Total Capitaux Propres	-3 592	11 775	-15 367
Autres fonds propres			
Avances conditionnées	13 196	6 816	6 380
Total Fonds propres	9 604	18 591	-8 987
Provisions			
Provisions pour risques et charges		0	0
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	4 000	4 000	0
Emprunts obligataires non convertibles	15 480	16 743	-1 263
Emprunts et dettes financières – Autres	5 000		5 000
Fournisseurs et comptes rattachés	13 508	10 545	2 963
Dettes fiscales et sociales	2 188	1 843	345
Autres Dettes	30		30
Total Dettes	40 207	33 132	7 075
Ecart de conversion passif		5	-5
Total Passif	49 811	51 723	-1 912

3.3 Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2020	1 ^{er} Semestre 2019	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat d'exploitation	-14 625	-17 228	2 603
+ Amortissements provisions	33	43	-10
- Variation des créances d'exploitation	-4	-66	62
+ Variation des dettes d'exploitation	2 963	3 501	-538
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-11 633	-13 750	2 116
- Frais financiers	-687	-483	-204
+ Produits financiers	0	5	-5
- Charges exceptionnelles liées à l'activité			
+ Produits exceptionnels liés à l'activité			
- Variation des autres créances liées à l'activité	3 604	2 847	757
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	372	-142	514
= Flux Net de trésorerie généré par l'activité (A)	-8 344	-11 523	3 178
Flux de trésorerie lié à l'investissement			
- Acquisitions d'immobilisations	-346	-568	222
+ Cessions d'immobilisations	430	265	165
+ Réduction d'immobilisations financières	0		0
+/- Variation des autres dettes et créances	409	25	384
= Flux Net de trésorerie lié à l'investissement (B)	493	-277	770
Flux de trésorerie lié au financement			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	55	404	-350
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées	11 348	10 000	1 348
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables	-1 266		-1 266
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement		-50	50
= Flux Net de trésorerie lié au financement (C)	10 136	10 354	-218
Variation de trésorerie (A+B+C)	2 285	-1 446	3 731
+ Trésorerie d'ouverture	9 771	13 002	-3 231
= Trésorerie de clôture*	12 056	11 556	500

*Les montants indiqués en Trésorerie correspondent aux Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités indiquées au Bilan

3.4 Tableau de variation des capitaux propres

	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/ BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2018	10 199 189	102	90 758	283	-62 398	28 744
Augmentation de capital - CA 9 Juillet 2019	1 500 000	15	11 985			12 000
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	294 770	3				3
Equity line Kepler Cheuvreux	208 000	2	1776			1778
Frais d'émission			-116			-116
Emission de BSA				1		1
Perte 2019					-30 636	-30 636
Au 31 décembre 2019	12 201 959	122	104 403	283	-93 032	11 776
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	26 310	0	54			55
Equity line Kepler Cheuvreux						
Emission de BSA				0		0
Imputation Report à Nouveau sur prime d'émission			-93 033		93 033	0
Perte 06/2020					-15 422	-15 422
Au 30 juin 2020	12 228 269	122	11 425	283	-15 422	-3 592

3.5 Annexe des comptes

Annexe au bilan avant répartition de la situation arrêtée au 30 juin 2020, dont le total est de 49 811 K€ et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de -15 422 K€.

La situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de la situation arrêtée au 30 juin 2020 établie par le

Conseil d'administration en date du 22 septembre 2020. Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultat semestriel de la Société au 30 juin 2020, les références au premier semestre 2019 ainsi qu'à l'année 2019 permettent une comparaison plus pertinente de l'évolution des données concernées.

NOTE 1 : LA SOCIETE

Abivax est une société innovante de biotechnologie qui mobilise la « machinerie » immunitaire naturelle de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires, d'infections virales ou encore de cancer. Entreprise de biotechnologie en phase clinique, Abivax utilise ses trois plateformes pour découvrir et optimiser des candidats médicaments, dont deux sont couramment testés dans des différents essais cliniques pour traiter les maladies inflammatoires de l'intestin, la polyarthrite rhumatoïde, la COVID-19, le VIH et le cancer du foie.

Les produits anti-inflammatoires, antiviraux et les immunothérapies développées par Abivax sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »** basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France). Cette plateforme a généré outre l'ABX464, une chimiothèque de plus de 2 200 petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. ABX464 est la molécule phare issue de cette plateforme. Ciblante le virus du VIH, cette molécule a montré une action sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-inflammatoire qui a mené l'entreprise à évaluer son potentiel davantage dans les maladies inflammatoires et COVID-19. Cette plateforme a également généré différentes molécules ciblant des virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue ou la grippe Influenza avec des premières molécules actives identifiées.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme,

ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non-répondantes au traitement par '*checkpoint inhibitors*' (inhibiteur de point de contrôle) en tumeurs répondantes. N'ayant pas vocation à être présente en immuno-oncologie, Abivax souhaite signer un accord de licence pour ce candidat-médicament à fort potentiel une fois l'étude de preuve-de-concept en cours terminée.

3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** basée sur la génération d'anticorps neutralisants dont le candidat médicament phare, ABX544, visait à traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. En raison de l'approbation du vaccin ERVEBO® (Ebola Zaire Vaccine, Live) et de la difficulté d'accès aux financements publics, Abivax a décidé de mettre fin au développement de cette molécule, mais la plateforme reste à la disposition de l'entreprise et peut être réactivée à tout moment.

Abivax mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte 27 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'Abivax bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose d'un comité scientifique de renommée internationale et d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

Abivax concentre actuellement ses efforts sur les points suivants :

- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464**, avec une priorité stratégique donnée en premier lieu au traitement des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI), de la polyarthrite rhumatoïde, de la COVID-19, et en second lieu à la recherche d'une guérison fonctionnelle du VIH

- **Poursuite d'autres indications thérapeutiques d'ABX464** selon la pertinence des données scientifiques et **recherche de molécules dérivées potentielles d'ABX464**
 - **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX196** dans le traitement du cancer hépatocellulaire, en association avec le *checkpoint inhibitor* nivolumab
 - **Poursuite de la recherche** de molécules cibles pour le traitement du virus respiratoire syncytial (VRS)
 - **Enfin, recherche de nouvelles molécules** visant à traiter les infections virales majeures (plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »)
- La Société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis. Depuis le 26 juin 2015, la Société est cotée sur Euronext Paris. Abivax est actuellement cotée sur le compartiment C d'Euronext à Paris.
- Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité français

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires de la société Abivax pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2020 ont été arrêtés le 22 septembre 2020 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 49 811 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 15 422 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes intermédiaires sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes intermédiaires au 30/06/2020 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2015-06, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société. Compte tenu du niveau de trésorerie disponible au 30 juin 2020, de l'emprunt de 36 M€ obtenu dans le cadre du programme COVID-19 auprès de Bpifrance, de la ligne de financement avec Kepler Cheuvreux, des discussions en cours pour la mise en place de financements privés, la Société devrait pouvoir couvrir les dépenses relatives aux projets de recherche et les engagements financiers de la société jusqu'au dernier trimestre 2020. La recherche et la finalisation de financements publics et/ou privés et/ou d'un partenariat lui permettraient de faire face à ses échéances jusqu'au deuxième trimestre 2021,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées également conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les malis techniques constatés à l'occasion de l'absorption de filiales par Transmission Universelle de Patrimoine sont assimilés à des fonds commerciaux et ne font pas l'objet d'amortissement.

A chaque clôture, les malis techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de WittyCell sont comparés aux valeurs de marché des molécules issus des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique « Modulation de la biogénèse d'ARN » ou "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour WittyCell. Le mali technique de Zophis a été complètement déprécié au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Si la valeur de marché estimée des molécules est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur de marché des projets.

Afin d'estimer la valeur de marché d'un projet, deux références sont prises en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules ;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables (indication thérapeutique, stade de développement, taille du marché...).

Si les évaluations obtenues par ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette est retenue.

En cas d'évolution défavorable majeure dans le développement de la plateforme technologique qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation totale du mali technique concerné serait pratiquée.

Dans le cas d'une dépréciation, cette dernière ne pourra pas être reprise en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des projets.

Conformément au Règlement ANC 2015-6 applicable à compter du 1er janvier 2016, ces mali ont été maintenus en fonds commercial et non affectés à des actifs corporels apportés car ils correspondent à des dépenses non activées encourues par les sociétés absorbées au cours des

exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de patrimoine.

Ce fonds commercial n'est pas amorti car la durée pendant laquelle la Société pourra bénéficier d'avantages économiques est indéterminée. En effet, ce fonds commercial concerne plusieurs projets différents dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour. De ce fait, en l'état actuel des recherches en cours, sa durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Du fait de ses relations commerciales avec des prestataires étrangers, la Société est exposée au risque de change sur le dollar américain, le dollar singapourien, le franc suisse et la livre sterling.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ».

Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ». Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

A partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018, la Société a modifié la présentation dans ses comptes annuels des avances remboursables afin de les mettre en cohérence avec les subventions perçues

dans le cadre contractuel Bpifrance. Les avances remboursables sont comptabilisées dès lors que leur paiement est considéré comme certain compte tenu des conditions contractuelles. Ce changement n'a aucun impact sur le résultat.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les anciennes filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux mali techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif au 31 décembre 2014. Ces mali techniques ne sont pas amortis mais font l'objet une fois par an d'une vérification de valeur et une provision pour dépréciation est enregistrée si nécessaire, comme cela a été le cas en 2014 pour le mali technique dégagé lors de l'absorption de Zophis.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,70 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TV 88-90)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Ce crédit d'impôt a été calculé sur la base des opérations effectivement réalisées au cours du premier semestre 2020 et ne tiennent pas compte des opérations non prévues au second semestre. Le crédit d'impôt recherche sera par exemple nécessairement impacté à la baisse en cas de perception de subventions ou d'avances remboursables pour des projets de recherche et développement. Les subventions et avances remboursables dont la perception au second semestre est certaine ont été déduites du CIR au 30 juin 2020 pour 100% du montant attendu.

Du fait de la perception de subventions et avances remboursables au premier semestre et de l'application du plafonnement des dépenses de sous-traitance, aucun crédit d'impôt recherche n'a été constaté au titre de cette période.

Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens communautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERE

Tableau des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Fonds commercial	32 745			32 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	96	4		100
Immobilisations incorporelles	32 841	4	0	32 845
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	420	0	0	420
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	148	3	0	151
Immobilisations corporelles	568	3	0	571
Autres titres immobilisés (actions propres)	227	339	264	302
Prêts et autres immobilisations financières	1031	430	839	623
Immobilisations financières	1 259	769	1 103	925
Actif immobilisé	34 668	776	1 103	34 341

Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	30/06/2020	31/12/2019	Variation
Eléments achetés			
Eléments réévalués			
Eléments reçus en apport	32 745	32 745	0
Total	32 745	32 745	0

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

Les mali techniques ont été maintenus en l'absence d'indice de perte de valeur sur la période.

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la Société fin juin 2015, et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la Société et dans le cadre de l'emprunt obligataire souscrit auprès de Kreos en juillet 2018 et juin 2019.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- Les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres Immobilisations Financières - Actions propres ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.
- Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Autres Immobilisations Financières- Autres créances immobilisées »

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La société a demandé un remboursement en numéraire de 500 K€ en avril 2020.

La société détient, au 30 juin 2020 et via ce contrat de liquidité, 17 100 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 302 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 92 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Solde au 31 décembre 2018	23 970	8	180	426
Achats	30 729	9,46	291	-291
Ventes	27 299	9,72	265	265
Plus ou Moins-values réalisées			48	
Solde au 30 juin 2019	27 400	9	254	401
Achats	57 569	9,92	571	-571
Ventes	60 609	10,66	646	646
Plus ou Moins-values réalisées			122	
Solde au 31 décembre 2019	20 930	11	227	501
Achats	18 977	17,86	339	-339
Ventes	22 807	18,87	430	430
Plus ou Moins-values réalisées			166	
Solde au 30 juin 2020	17 100	18	302	92

*valeurs moyennes, pour 2020 par exemple 18€ = 302 K€/17 100 titre

Le cours de l'action au 30 juin 2020 est de 20,8 euros. La valeur boursière au 30 juin 2020 des titres auto-détenus s'établit donc à 356 K€

Amortissements des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11		0	11
Immobilisations incorporelles	11	0	0	11
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	317	20	0	337
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	117	12	0	129
Immobilisations corporelles	434	33	0	467
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	445	33	0	478

Dépréciation des actifs

en milliers d'euros	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	740			740

NOTE 4 – CREANCES

Le total des créances et débiteurs divers à la clôture de l'exercice s'élève à 5 254 K€, 3 863 K€ hors frais d'émission et de sortie liés à l'emprunt Kreos. Le classement détaillé par échéance des créances s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres immobilisations financières	623		623
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients	7	7	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	427	427	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 439	2 439	
Subvention à recevoir			
Avance remboursable à recevoir			
Débiteurs divers	1 408	1 408	
Charges constatées d'avance	351	351	
Total	5 254	4 632	623

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par Abivax et aux dépôts et cautionnements versés. Les autres créances de l'actif circulant sont principalement composées de :

en milliers d'Euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	64
Solde CIR 2019 (intérêts moratoire inclus)	363
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 439
Créances clients-produits CIFRE	7
Prime de remboursement - Kreos	1 183
Frais émission emprunt - Kreos	208
Débiteurs divers	17
Charges constatées d'avance	351
Total	4 632

Charges constatées d'avance

en milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avances	351		
Total	351		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'Euros	Montant
Locations de matériel et de bureaux	72
Autres charges d'exploitation	76
Assurances générales et sur essais cliniques	203

Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant
Facture à établir	4
Formation continue	7
Débiteurs divers/remboursements assurances	0
Débiteurs divers/avoir fournisseurs	9
Subventions et avances remboursables à recevoir	
Total	20

NOTE 5 – DISPONIBILITES

en milliers d'euros	30/06/2020	Disponibilité immédiate	Disponibilité sous un mois
Comptes à terme			
SICAV/OPCVM	6	6	
Disponibilités	12 050	12 050	
Total	12 056	12 056	0

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments financiers chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros.

	Nombre d'actions émises	Capit al	Primes	BCE/ BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2018	10 199 189	102	90 758	283	-62 398	28 744
Augmentation de capital - CA 9 Juillet 2019	1 500 000	15	11 985			12 000
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	294 770	3				3
Equity line Kepler Cheuvreux	208 000	2	1 776			1 778
Frais d'émission			-116			-116
Emission de BSA				1		1
Perte 2019					-30 636	-30 636
Au 31 décembre 2019	12 201 959	122	104 403	283	-93 032	11 776
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	26 310	0	54			55
Equity line Kepler Cheuvreux						
Emission de BSA				0		0
Imputation Report à Nouveau sur prime d'émission			-93 033		93 033	0
Perte 06/2020					-15 422	-15 422
Au 30 juin 2020	12 228 269	122	11 425	283	-15 422	-3 592

Composition du capital social

L'exercice de 1 300 BCE-2016-1 en date du 7 janvier 2020 donnant lieu à la création de 1 300 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 13,00 euros pour le porter de 122 019,59 euros à 122 032,59 euros.

L'exercice de 164 BSA-2014-3 en date du 11 janvier 2020 donnant lieu à la création de 16 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 164,00 euros pour le porter de 122 032,59 euros à 122 196,59 euros.

L'exercice de 3 000 BCE-2016-1 en date du 16 janvier 2020 donnant lieu à la création de 3 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 30,00 euros pour le porter de 122 196,59 euros à 122 226,59 euros.

L'exercice de 10 BCE-2018-1 en date du 17 janvier 2020 donnant lieu à la création de 10 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,10 euros pour le porter de 122 226,59 euros à 122 226,69 euros.

L'exercice de 1 400 BCE-2016-1 en date du 22 janvier 2020 donnant lieu à la création de 1 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 14,00 euros pour le porter de 122 226,69 euros à 122 240,69 euros.

L'exercice de 1 600 BCE-2016-1 en date du 11 février 2020 donnant lieu à la création de 1 600 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 16,00 euros pour le porter de 122 240,69 euros à 122 256,69 euros.

Le Conseil d'Administration a constaté l'ensemble de ces augmentations de capital.

L'exercice de 26 BSA-2014-7 en date du 17 mars 2020 donnant lieu à la création de 2 600 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 26,00 euros pour le porter de 122 256,69 euros à 122 282,69 euros.

Le Conseil d'Administration n'a pas encore constaté cette augmentation de capital.

La table de capitalisation ci-dessous donne le détail de l'actionnariat au 30/06/2020 :

30 Juin 2020	Nombre d'actions	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice Medical Devices	210 970	1,73%
Truffle Capital	5 414 745	44,28%
Sofinnova Crossover	1 500 000	12,27%
Direction	224 240	1,83%
Conseil d'administration	721 011	5,90%
Salariés	5 838	0,05%
Autres*	150 544	1,23%
Auto contrôle	17 100	0,14%
Flottant	3 983 821	32,58%
Total	12 228 269	100%

*Autres : les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BCE, Kepler Cheuvreux (sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 3 juillet 2019), ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La Société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise – BCE- et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données mises à jour au 30 juin 2020)

	Émis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	2750	0	0	0
BCE-2014-2	2 750	2 750	1750	0	1 000	100 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	800	0	184	18 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	197	328	0	0
BCE-2014-7	1650	1650	0	1650	0	0
BCE-2015-9	202122	202122	0	202122	0	0
BCE-2016-1	84000	84 000	9 810	17 499	56 691	56 691
BCE-2017-1	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2017-2	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
BCE-2017-3	101 061	101 061	0	0	101 061	101 061
BCE-2017-4	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2017-5	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-1	22 000	22 000	30	0	21 970	21 970
BCE-2018-2	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-3	33 687	33 687	0	0	33 687	33 687
BCE-2018-4	16 843	16 843	0	0	16 843	16 843
BCE-2018-5	22 000	22 000	0	10 000	12 000	12 000
Total BCE	911 454	911 454	16 128	232 394	662 932	780 148
BSA-2014-1	394	394	394	0	0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	228	264	680	68 000
BSA-2014-4	1 315	1 315	473	0	842	84 160
BSA-2014-5	787	787	0	328	459	45 900
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	55	0	26	2 600
BSA-2015-9	122 274	0	0	122 274	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	65 600	16 400	16 400
BSA-2017-1	16 400	16 400	0	0	16 400	16 400
BSA-2018-1	49 200	32 800	0	16400	32800	32 800
BSA-2018-2	32800	0	0	32 800	0	0
Total BSA	404 076	183 238	1 650	237 895	164 531	363 184
Total BCE+BSA	1 315 530	1 094 692	17 778	470 289	827 463	1 143 332

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 1 143 332 actions, générant une dilution potentielle de 8,55% du capital émis au 30 juin 2020.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel mais ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Indemnités fournisseurs				
Autres provisions pour risques et charges		0		0
Provision pour risque de change				
Total Provisions pour risques et charges		0		0
Répartition des dotations et reprises:				
Exploitation				
Financières		0		
Exceptionnelles				

NOTE 8 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Situation au 1^{er} semestre 2020 :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2020	Intérêts courus sur la période	Avances reçues sur la période	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2020	Dont avances conditionnées	Dont intérêts courus
BPI CARENA	2 361	15			2377	2187	190
BPI EBOLA	373			3	370	370	
BPI RNP-VIR	4 081	21			4102	4032	70
BPI COVID			6348		6348	6348	
Total	6 815	36	6 348	3	13 197	12 937	260

Les montants restant à rembourser pour la Société sont :

Au 30 juin 2020	Situation du contrat	Montant accordé	Montant encaissé	Montant restant à percevoir	Montant remboursé	Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté
en milliers d'euros						
CARENA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1 187	210	-	-
CARENA (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 187	1 643	-	4 397
RNP-VIR (part Subventions)	En cours d'exécution	2 112	1 122	990	-	-
RNP-VIR (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	6 298	4 032	2 266	-	6 576
EBOLA	En cours d'exécution	390	390	0	-	370
COVID-19 (part Subventions)	En cours d'exécution	3 967	1 587	2 380	-	-
COVID-19 (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	15 869	6 348	9 521	-	16 576

BPI CARENA

Contrat Bpifrance pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la Société Splicos en 2013. Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'avance remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2020, le montant perçu par la société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ perçus en juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de

chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculé selon les modalités contractuelles.

La Société a obtenu un accord de Bpifrance pour un décalage des étapes clés 3 et 4 ainsi que de l'échéancier de remboursement. L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est ainsi le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2023	300 K€
Au plus tard le 30 juin 2024	500 K€
Au plus tard le 30 juin 2025	750 K€
Au plus tard le 30 juin 2026	1 100 K€
Au plus tard le 30 juin 2027	1 747 K€
TOTAL	4 397 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la Société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la Société versera à Bpifrance, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI EBOLA

Contrat Bpifrance et Région Occitanie pour financer un projet de développement d'un traitement contre le virus EBOLA. Le contrat prévoit une avance remboursable de 130 K€ avec la Région Occitanie pour un taux d'avance remboursable de 16,55% des dépenses totales programmées. Le contrat prévoit une avance remboursable de 260 K€ pour la BPI pour un taux d'avance remboursable de 33,11% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2020, le montant perçu par la société s'élève à 390 K€ dont 300 K€ perçus en août 2017 (dont 100 K€ pour la Région Occitanie et 200 K€ pour la BPI), et 90 K€ perçus en novembre 2019 (dont 30 K€ pour la Région Occitanie et 60 K€ pour la BPI).

Au cours de l'année 2019, 17 K€ ont déjà été remboursés, dont 13 K€ pour la BPI et 3 K€ pour la Région Occitanie. Au premier semestre 2020, 3 K€ ont été remboursés pour la Région Occitanie. Le solde restant à rembourser s'élève à 370 K€ au 30 juin 2020. Compte tenu de la COVID-19, les échéances de mars (10 K€) et de juin (10 K€) ont été décalé et effectivement remboursé en juillet 2020.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant :

31/03/2020	10 000
30/06/2020	10 000
30/09/2020	15 000
31/12/2020	15 000
31/03/2021	15 000
30/06/2021	15 000
30/09/2021	20 000
31/12/2021	20 000
31/03/2022	20 000
30/06/2022	20 000
30/09/2022	25 000
31/12/2022	25 000
31/03/2023	25 000
30/06/2023	25 000
30/09/2023	27 500
31/12/2023	27 500
31/03/2024	27 500
30/06/2024	27 500
Total	370 000

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat et effectivement perçues par la société. Abivax a décidé en septembre 2019 de mettre fin à ce programme en raison de l'existence d'un vaccin en cours d'homologation pour cette indication ainsi que de l'évolution de la conjoncture macroéconomique des financements publics.

BPI RNP-VIR

Contrat Bpifrance pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « RNP-VIR ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 6 298 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2020, le montant perçu par la société s'élève à 4 032 K€ dont 1 756 K€ perçus en septembre 2017, 346 K€ perçus en août 2018 et 1 930 K€ perçus en novembre 2019.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,95% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 31 décembre 2022	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2023	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2024	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2025	1 644 K€
TOTAL	6 576 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la Société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la Société versera à Bpifrance, pendant une durée de cinq années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI – COVID-19

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « COVID-19 ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Cette étude est réalisée sous la pleine propriété d'Abivax en bénéficiant la collaboration du CHU de Nice qui pilote directement une partie du financement du programme, notamment au titre de l'essai clinique ABX464 COVID-19 « miR-AGE ». Le montant total de l'aide est ainsi de 36 010 K€ dont 19 836 K€ alloué à Abivax (15 869 K€ en avances remboursables et 3 967 K€ en subventions) et 16 174 K€ alloué au CHU de Nice (100% subventions à un taux de 100% de dépenses estimées).

Pour la partie Abivax, le montant total de l'avance remboursable s'élève à 15 869 K€, pour un taux d'avance remboursable de 64% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2020, le montant d'avance remboursable s'élève à 6 348 K€, perçu en juin 2020.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,78% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 31 mars 2023	500 K€
Au plus tard le 30 juin 2023	500 K€
Au plus tard le 30 septembre 2023	500 K€
Au plus tard le 31 décembre 2023	500 K€
Au plus tard le 31 mars 2024	650 K€
Au plus tard le 30 juin 2024	650 K€
Au plus tard le 30 septembre 2024	650 K€
Au plus tard le 31 décembre 2024	650 K€
Au plus tard le 31 mars 2025	835 K€
Au plus tard le 30 juin 2025	835 K€
Au plus tard le 30 septembre 2025	835 K€
Au plus tard le 31 décembre 2025	835 K€

Au plus tard le 31 mars 2026	982 K€
Au plus tard le 30 juin 2026	982 K€
Au plus tard le 30 septembre 2026	982 K€
Au plus tard le 31 décembre 2026	982 K€
Au plus tard le 31 mars 2027	1 000 K€
Au plus tard le 30 juin 2027	1 000 K€
Au plus tard le 30 septembre 2027	1 000 K€
Au plus tard le 31 décembre 2027	1 000 K€
Au plus tard le 31 mars 2028	708 K€
TOTAL	16 576 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées. Ce dernier cas de figure serait notamment à considérer dans l'hypothèse d'une commercialisation accélérée d'ABX464, dans la mesure où les résultats du développement en cours dans l'indication Covid-19 s'avéraient rapidement satisfaisants.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à Bpifrance, durant 4 années consécutives, après la date de fin de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 100 000 K€, 1,5% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est toutefois plafonné à la somme totale de 3 340 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

Subventions accordées par des organismes publics

Projet CARENA

Le contrat avec Bpifrance prévoyait un versement maximum de 1 397 K€ soit un taux de subvention de 45% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2020, la Société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

Projet RNP-VIR

Le contrat avec Bpifrance prévoit un versement maximum de 2 111 K€ soit un taux de subvention de 50% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2020, la société a déjà perçu un montant de 1 122 K€ (dont 347 K€ reçus en septembre 2017, 485 K€ en août 2018 et 290 K€ en novembre 2019).

Projet COVID-19

Le contrat avec Bpifrance prévoit un versement maximum de 3 967 K€ soit un taux de subvention de 16% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2020, la société a déjà perçu un montant de 1 587 K€

NOTE 9 – DETTES

Le total des dettes à la date d'arrêté des comptes s'élève à 40 207 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	4 000		4 000	
<i>dont tranche A</i>	2 000		2 000	
<i>dont tranche B</i>	2 000		2 000	
Emprunts obligataires non convertibles	15 480	4 282	11 199	
<i>dont tranche A</i>	6 798	2 219	4 579	
<i>dont tranche B</i>	8 682	2 063	6 620	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 508	13 508		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 000		5 000	
Personnel et comptes rattachés	782	782		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 216	1 216		
Autres impôts, taxes et assimilés	190	190		
Autres dettes (**)	30	30		
Total	40 206	20 008	20 199	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 263			
(**) Dont envers les groupes et associés				

Les frais de terminaison de l'emprunt obligataire souscrit en 2019 et en 2018 ont été comptabilisés en « Prime de Remboursement des Obligations » et viennent augmenter le montant des dettes financières (« emprunts obligataires non convertibles ») pour 1 800 K€

Charges à payer

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	5 909
Prov P/Congés Payés	329
Personnel - Charges à payer	454
Prov Chg Soc/Cp	138
Autres Chg Soc à payer	178
Etat - Autres charges à payer	70
Taxe Apprentissage à payer	13
Taxe effort construction	21
Divers charges à payer	7
Total	7 118

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme mentionné dans les règles et méthodes comptables, la Société a comptabilisé en charges de l'exercice ses frais de recherche et développement.

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 13 468 K€ pour le 1er semestre 2020 contre 14 981 K€ pour le 1er semestre 2019 (29 007 K€ pour l'année 2019).

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des partenaires. Le montant de ces frais sous-traités est de 10 063 K€ pour le 1er semestre 2020 contre 11 927 K€ pour le 1er semestre 2019 (22 434 K€ pour l'année 2019).

NOTE 11 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Crédit d'impôt recherche

La Société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

En 2015, la Société avait fait préfinancer son CIR 2014. Du fait des garanties du préfinancier, il existe encore des montants à recouvrer qui seront restitués s'il n'y a pas de contestation pour un montant total de 64 K€.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2019 était de 4 251 K€. Il a été préfinancé par un organisme habilité, pour un montant de 3 783 K€ en février 2020. Du fait des garanties du préfinancier et de l'absence de remboursement de la part de l'administration fiscale, il reste encore des sommes à recouvrer pour un total de 363 K€.

L'activité de recherche et développement de la société au cours du 1er semestre 2020 n'a pas permis de calculer un crédit d'impôt recherche. En effet, les montants de financements publics déductibles perçus et à percevoir au titre de l'activité de recherche et développement du 1er semestre 2020 s'imputent sur les dépenses réalisées et conduisent à un crédit d'impôt recherche non significatif pour le 1er semestre 2020.

Impôts sur les sociétés

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 156 373 K€ au 30 juin 2020.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 M€. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

NOTE 12 – ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Eléments du bilan

en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	
Total Créances	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Total Dettes	0	

Relations avec les parties liées :

Néant.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

en milliers d'euros	
Engagement en matière de pensions	636
Engagement de crédit-bail mobilier	
Autres engagements donnés	30 239
<i>dont commandes fermes</i>	30 239
Total	30 875
Dont concernant:	
Les dirigeants	70

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clés précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN », basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France).

Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis).

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs. Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs. Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 30 239 K€ au 30 juin 2020.

Engagement retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 636 K€. Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Engagements reçus

Dans le cadre des contrats d'aide à l'innovation « Carena », « RNP-VIR » et « COVID-19 » signés avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 juin 2020, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues et du passage d'étapes scientifiques clés, sont les suivantes.

en milliers d'euros	
<i>Avance remboursable RNP-VIR</i>	2 266
<i>Avance remboursable CARENA</i>	1 643
<i>Avance remboursable Covid-19</i>	9 521
<i>Subvention RNP-VIR</i>	989
<i>Subvention CARENA</i>	210
<i>Subvention COVID-19</i>	2 380
Total	17 009
Dont concernant:	
Les dirigeants	Néant

NOTE 14 – EFFECTIFS

Au 30 juin 2020, l'effectif moyen de la Société est de 27 salariés (contre 25,75 salariés au 31 décembre 2019).

	30/06/2020	31/12/2019
Cadres	22	21,25
Non Cadres	4	3,5
Mandataire social	1	1
Total	27	25,75

Effectifs moyen par site

	30/06/2020	31/12/2019
Paris	13	12,25
Montpellier	14	13,5
Total	27	25,75

NOTE 15 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en milliers d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Audit		
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels		
• Emetteur	46	78
Services autres que la certification des comptes		
• Emetteur	0	10
Total	46*	88*

* Sur ces 46 K€, seul 41 K€ correspondent aux travaux réalisés pour l'exercice 2020, 5 K€ correspondent à une régularisation des honoraires provisionnés au 31 décembre 2019.

Sur les 88 K€, seuls 75 K€ correspondent aux travaux effectivement réalisés pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Les 12 K€ supplémentaires correspondent à une régularisation des honoraires provisionnés au 31 décembre 2018.

NOTE 16 – NATURE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

en milliers d'euros	Charges	Produits
Boni sur cession actions propres		167
Taxes exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles :	1	
Dot. Prov. Dépréciat. Exceptionnel/Dépréciation action propres	0	
Total	1	167

Le résultat exceptionnel sur le 1er semestre 2020 est de +166 K€. Il est composé de :

- Produits exceptionnels de 167 K€ correspondant aux plus-values dégagées sur les cessions d'actions propres
- Pertes exceptionnelles de -1 K€ correspondant principalement aux moins-values réalisées lors des ventes d'actions propres

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 17) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Prof. Hartmut J. Ehrlich, M.D
Chief Executive Officer (CEO)
ABIVAX
29/09/2020

ABIVAX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020)

Aux Actionnaires,
ABIVAX
5, rue de La Baume
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société ABIVAX, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 22 septembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ces incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



2020.09.25

15:14:02 +02'00'

Cédric Mazille

